



PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Paris, le 13 novembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nathalie Kosciusko-Morizet rend publique la synthèse du cycle « Internet pour la création musicale »

Après avoir consulté successivement les diffuseurs de musique sur Internet, les représentants des sociétés de gestion collective des droits d'auteur, les producteurs phonographiques et les producteurs de spectacle, Nathalie Kosciusko-Morizet rend publique officiellement la synthèse du cycle « Internet POUR la création musicale ».

Nathalie Kosciusko-Morizet a lancé ce cycle au mois d'avril dernier pour favoriser l'épanouissement des nouveaux modèles économiques en matière de musique sur Internet. Il s'est agi de trouver des pistes d'action en phase avec les nouveaux modes de consommation qui permettent de renforcer l'attractivité de l'offre en ligne tout en garantissant une juste rémunération de la création musicale.

Convaincue que la crise qui frappe actuellement l'industrie musicale est en fait une révolution des modes de production et de consommation, la secrétaire d'État en appelle à l'imagination et à la coopération entre les acteurs du web, des télécoms, et ceux de la filière musicale pour inventer de nouvelles solutions.

Le document final, accessible à l'adresse www.strategie.gouv.fr, est également transmis à la commission Zelnik afin d'alimenter sa réflexion. Il s'appuie sur les recommandations qui ont émergé lors des deux grandes réunions publiques organisées à la Cantine et au Cube ainsi que sur les nombreuses rencontres organisées au secrétariat d'État. Cette synthèse est également enrichie des contributions écrites émanant d'acteurs du web, de la musique, des télécoms, mais aussi d'internautes.

Ce document présente une classification des principaux modèles économiques de la diffusion de musique en ligne, analyse les défis à relever pour les sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et pour les métiers de la filière musicale.

En outre, la secrétaire d'État formule une série de propositions principalement fondées sur l'encouragement à l'innovation et sur l'adaptation aux attentes des consommateurs :

- **Favoriser le rapprochement entre l'industrie musicale et le secteur du numérique par :**
 - la mise en place d'un fonds de soutien aux services de musique en ligne innovants ;
 - une aide à la modernisation des outils de perception des sociétés de gestion collective ;
 - la simplification des démarches des sites de musique vis-à-vis des ayants droits et des opérateurs télécoms.

- **Adapter l'offre à la demande des internautes consommateurs, et la rendre plus intuitive et attrayante par :**
 - le développement d'offres par abonnement plus à même de satisfaire les jeunes publics ;
 - l'abandon des mesures techniques de protection « anticopie », qui pénalisent avant tout les acheteurs de musique légale.

- **Développer le marché de la musique en ligne, en France et à l'international par la mise en place d'un guichet d'aide à l'export numérique pour les producteurs et les artistes français.**